

	Résidentiel urbain	
	Résidentiel rural	
	Résidentiel îlot déstructuré	
	Commerce mixte	
	Habitation unifamiliale	H2
	Commerce industrie	H3
	Camping	H4
	Habitation en commun	H5
	Agricole	
	Touristique	

Commentaires généraux sur toutes les grilles

Ajouter dans toutes les grilles des usages accessoires autorisés

Usage domestique

Logement supplémentaire

Location de chambres

Location court terme

Gîte touristique

Communautaire de proximité

Aménagement forestier n'est pas inclus dans les grilles d'usages mais il y a des normes au schéma dans le document complémentaire (6.2.2 document complémentaire)

Plusieurs usages sont manquants dans les grilles et ils sont permis sous conditions pour plusieurs grandes affectations sur le territoire : Récréatif intensif, récréatif extensif, activité de conservation et activité d'interprétation

Les usages récréatifs intensif et extensif sont compris dans un usage commercial selon notre nouvelle nomenclature des usages au projet de refonte. Il faudrait prévoir une catégorie différente pour les usages récréatifs.

Est-ce qu'il serait mieux de séparer l'usage de commerce de restauration et hébergement? Dans la grille de concordance, ces deux éléments sont séparés. Cela pourrait causer un problème de concordance.

L'usage commerce lourd c6 n'est pas décrit dans la nomenclature des usages. Il faudrait donc enlever cette catégorie d'usage

L'usage des bars de danceuse et les commerces érotiques ne sont pas autorisés nul part. Il faudrait permettre un endroit pour les autoriser.

Ajouter dans les grilles concerner Les zones de contraintes pour le bruit routier.

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	14	14	14	
	Latérale d'un côté (m)	min.	5	5	5	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	5	5	5	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	66.8	66.8		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/8		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30	30		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA			•		
	Projet intégré			•		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-2-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)			
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3	• (2)			
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7	• (2)			
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis			(3)			
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	14	14	14	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	/4			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30	30		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	30	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•	
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	
E - NOTES						
(1) Autorisé uniquement sur les terrains ayant frontage sur les rang du Portage et Sainte-Marie						
(2) Autorisé uniquement sur les terrains ayant frontage sur le chemin Saint-Jean et le rang Sainte-Marie						
(3) 626, 502, 6379 et C704						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-2-2

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7		•		
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	14	14	14	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	/4	/4		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30	30		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	30	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•	
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-2-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1	•			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2	•			
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus			C106			
Usages spécifiquement permis			(1)			

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	14	14		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	4		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	/4			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	30			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•		
	Bâtiment à usage mixte		•	•		

E - NOTES						
(1) 553 et 6412						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1	•			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2	•			
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4	•			
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1		•		
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/15	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	1/3	1/3		
	Largeur	min.				
	Superficie (m²)	min.	200	200		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min./max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•		
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-4

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1	•			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2	•			
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4	•			
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1		•		
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.				
	Superficie (m²)	min.	200	200		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min./max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•		
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-5

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	7.6	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-6

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	7.6	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-7

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1		•		
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2		•		
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4		•		
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1			•	
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis			328			
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	7.6	
	Latérale d'un côté (m)	min.	4	2	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4	3	3	
	Arrière (m)	min.	9.1	3	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	/12			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-8

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1			•	
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	7.6	7.6
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7	7	
	Superficie (m²)	min.	56	56	56	
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	•
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-9

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	4	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4	3		
	Arrière (m)	min.	9.1	3		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	4/12			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-10

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1		•		
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2		•		
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus			(1)			
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	7.6	
	Latérale d'un côté (m)	min.	4	2	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4	3	3	
	Arrière (m)	min.	9.1	3	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	4/12			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	
E - NOTES						
Zone de réserve						
(1) C101, C106, 6831,6832,6833, 6834, 6835, 6836, 6837, 6838, 6839, 6241, 6244						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-11

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3	•			
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis			(1)			

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	14	14		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	1/3			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						
Zone de réserve						
(1) 591, C701, 651, 6713						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-12

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1	•			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2	•			
	Commerce relié à l'automobile	C3	•			
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1		•		
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus			(1)			
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	14	14		
	Latérale d'un côté (m)	min.	5	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	5	3		
	Arrière (m)	min.	7	3		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	9			
	Superficie (m²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•		
	Bâtiment à usage mixte		•	•		

E - NOTES						
Zone de réserve						
(1) C101, C106, 500, C601 et 552						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-13

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	14	14	14	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	4	3	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.	1/3	1/3		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/4		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
Zone de réserve						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1		•	•	
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2		•	•	
	Commerce relié à l'automobile	C3		•	•	
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4		•	•	
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1			•	
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus				(2)		
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	
	Latérale d'un côté (m)	min.	4	2	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4	3	3	
	Arrière (m)	min.	9.1	9.1	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	2/4			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20	40		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•	•
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	•
E - NOTES						
(1) logement non permis au rez-de-chaussé						
(2) C106, 500, C601 et 552						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-2

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1			•	
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3			•	
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			•	
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus					(1)	
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	3
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7	7	
	Superficie (m²)	min.	56	56	56	
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	•
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•	•
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	•
E - NOTES						
(1) C106, 500, C601 et 552						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1			•	
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			•	
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				•
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus					(1)	
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	3
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7	7	
	Superficie (m²)	min.	56	56	56	
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	•
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	•
E - NOTES						
(1) C106, 500, C601 et 552						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-4

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1			•	
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			•	
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				•
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				•
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus					(1)	
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	3
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7	7	
	Superficie (m²)	min.	56	56	56	
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	•
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•	•
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
(1) C106, 500, C601 et 552						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-5

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1			•	
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			•	
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				•
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				•
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus					(1)	
Usages spécifiquement permis					553	
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	7.6	7.6
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7	7	
	Superficie (m²)	min.	56	56	56	
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	•
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
(1) C106, 500 et C601						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-6

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			•	
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				•
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				•
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	3
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	/15
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	•
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	•
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-7

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			•	
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				•
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				•
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	3	3
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/10
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7	7	7
	Superficie (m²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		4/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	40
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	20

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•		
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	•

E - NOTES						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-8

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis					(1)	
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	3
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7	7	
	Superficie (m²)	min.	56	56	56	
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	•
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	•
E - NOTES						
(1) 5811, 5812, 5813, 5821						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-9

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis					(1)	
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	3
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/9	/9	/9	/15
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7	7	
	Superficie (m²)	min.	56	56	56	
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	•
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	•
E - NOTES						
(1) 5811, 5812, 5813, 5821						
F - AMENDEMENTS						